

GE_GERICHTE A/2745/2007 vom 12. Juni 2007

GE Cour de justice, 2007-06-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2745_2007

FR: GE_GERICHTE A/2745/2007 du 12 juin 2007

IT: GE_GERICHTE A/2745/2007 del 12 giugno 2007

Erwägungen

E. 1

Par décision du 12 juin 2007, le service des automobiles et de la navigation (ci-après : SAN) a retiré, pour une durée de trois mois, le permis de conduire de Monsieur W_____ en raison d'un excès de vitesse de 31 km/h, marge de sécurité déduite, reproché à l'intéressé le 22 janvier 2007 sur la route de Ferney.

E. 2

Par acte posté le 12 juillet 2007, M. W_____ a adressé au Tribunal administratif un courrier non signé au terme duquel il recourt contre cette décision.

E. 3

La chancellerie du Tribunal administratif a invité le recourant à lui adresser dans les meilleurs délais un exemplaire du recours dûment signé, ce que le recourant a fait par pli recommandé posté le 14 juillet et réceptionné par le tribunal de céans le 17 juillet 2007. Le 18 juillet 2007, le juge délégué a prié le SAN de produire une attestation de La Poste prouvant la date de réception par le recourant de la décision attaquée.

E. 4

Un émolument de CHF 100.- sera mis à la charge du recourant (art. 87 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.